

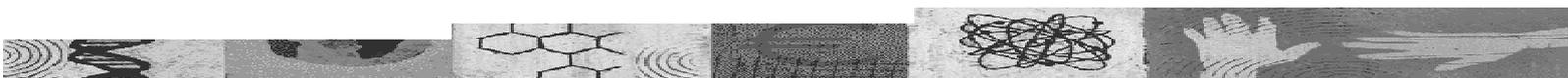


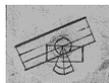
01

2010

Le concept de modèle

Frédéric REY





Introduction

Dans les domaines de l'emploi, des relations professionnelles ou encore des politiques publiques, les années 2000 ont été en France celles du « modèle danois », souvent associé à la flexicurité. Porté par les responsables politiques nationaux et européens, ce modèle s'est diffusé dans les médias, auprès des décideurs sociaux et dans le monde académique. Il a fait l'objet de toutes les attentions et beaucoup a été dit sur les performances économiques et sociales de ce pays devenu en quelques années une référence internationale en termes de réussites sociales et économiques. Aujourd'hui une page semble s'être tournée sur le modèle danois, au moins temporairement puisque dans la plupart des pays industrialisés, la crise de la fin de la décennie 2000 a déplacé le regard vers d'autres Eldorado susceptibles de fournir des éléments de réponses aux préoccupations économiques et sociales. Dans ce contexte de fortes incertitudes, d'anciens modèles considérés jusqu'alors comme contre-productifs, inefficaces ou inadaptés aux exigences modernes sont progressivement redevenus dignes d'intérêt – le modèle social français étant un exemple significatif de ce retour en grâce. L'engouement pour l'objet « modèle danois » et l'effervescence autour de ses performances semblent s'être donc épuisés, comme si le tour de la question avait été fait et qu'il était temps de passer à un autre modèle, sans que l'on ne sache encore très bien quel prétendant pourrait lui succéder. Durant la « période danoise », au cours de laquelle son système social était présenté comme une sinon la référence, beaucoup a été écrit et dit sur le fonctionnement de la flexicurité, sur l'articulation vertueuse de ses composantes systémiques, sur son origine, ses acteurs et ses effets sur les résultats économiques et sociaux du pays, sur leur mesure par les indicateurs européens et internationaux, sur ces indicateurs eux-mêmes et ce qu'ils disent des priorités nationales et communautaires. De nombreuses réflexions ont été proposées sur les possibilités de transposer, traduire ou adapter ailleurs qu'au Danemark certains des éléments de son système qui pourraient devenir des facteurs de réussites, de dynamiques positives pour les marchés de l'emploi et la compétitivité aux niveaux nationaux et européen. Ces productions – quelles que soient leurs origines, natures, contenus et formes, et quels que soient les canaux par lesquels elles ont trouvé à se diffuser et les publics auxquels elles étaient destinées – ont contribué à constituer en quelques années une somme extrêmement riche et dense de matériau pour les recherches sur les modèles sociaux. Nous avons souhaité en exploiter une partie pour réaliser un travail de réflexion sur le concept de modèle que nous présentons ici dans les Cahiers du Lise.

Méthodologie et cadre de la recherche

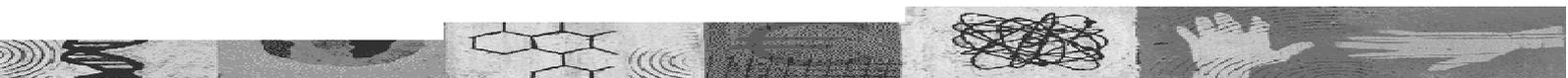
Notre réflexion s'inscrit dans le programme de recherche Luxmodel, financé par le Fonds National de la Recherche luxembourgeois, et consacré à l'analyse du système luxembourgeois de relations professionnelles. Le programme intégrait, en complément d'une approche comparative internationale et

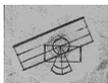


d'enquêtes de terrain au Grand-duché, des réflexions sur la pratique comparative et sur le concept de modèle. L'idée de travailler sur le concept de modèle a émergé alors que l'équipe de recherche de Luxmodel exprimait le souhait d'approfondir ses connaissances sur cet objet rarement défini, couramment utilisé et porteur de normativité (1). Ainsi, avant de se poser la question de l'existence d'un modèle luxembourgeois de relations professionnelles – l'une des hypothèses fortes du programme –, il convenait de clarifier et de stabiliser la définition même du concept. Pour y parvenir, nos réflexions se sont appuyées sur l'un des plus emblématiques cas de modèle social des années 2000, incarné par le Danemark.

Nous avons décidé de procéder à l'exploitation de la documentation disponible sur ce modèle, principalement grâce aux nombreuses ressources accessibles en ligne. Ce choix nous a permis d'accéder à un très large ensemble de discours, communications, articles de presse, études et travaux académiques dans lesquels le « modèle danois » était évoqué¹. Notre approche a consisté, sur cette base, à repérer les différents usages qui pouvaient en être fait et à les confronter aux définitions académiques du concept. L'importance prise par le Danemark nous a donné l'opportunité de réfléchir sur un cas d'actualité bien connu qui offrait par ailleurs, au regard de l'engouement pour son « modèle social », une masse significative de ressources documentaires. Nous avons parallèlement mobilisé la littérature consacrée au concept de modèle pour enrichir notre réflexion dans une direction plus théorique. A partir des définitions académiques existantes et des documents que nous avons collectés sur le cas danois, quatre dimensions centrales du concept de modèle se sont progressivement dessinées en fonction des usages qui en sont faits (2). De plus, il nous est apparu que ces dimensions et usages pouvaient se combiner, qu'ils étaient en général associés à certains groupes d'acteurs bien que des passerelles puissent exister (3), et qu'ils pouvaient aussi, à certaines conditions, être tous activés simultanément. En somme, à un niveau d'analyse macroscopique, un même objet pouvait être sur la même période considéré comme un modèle *dans tous les sens du terme*. Cette situation demeure cependant exceptionnelle car elle requiert que l'ensemble des acteurs porteurs des différents sens du concept les activent en même temps à propos d'un même objet. Cela suppose aussi que cet objet puisse s'y prêter, car tous ne peuvent pas prétendre à intéresser simultanément l'ensemble des acteurs. Certains pourtant, placés sur le devant de la scène, mobilisés de toutes parts, accèdent à ce statut particulier que nous avons qualifié de « sur-modèle ». Si le système socioéconomique danois a pu en être un jusqu'à très récemment – l'est-il encore ? – le système de relations

¹ Nous avons procédé par mots-clés dans les moteurs de recherche Internet, qu'il s'agisse des moteurs généralistes des portails Internet ou des moteurs de sites spécialisés (Cairn, Jstor...), avec l'entrée « modèle danois ». Nous avons également utilisé les moteurs de recherche des quotidiens nationaux et régionaux, des principaux médias français, mais aussi des organisations syndicales et patronales.





professionnelles luxembourgeois ne peut pas à l'heure actuelle être considéré comme tel.

1. Un terme polysémique et performatif

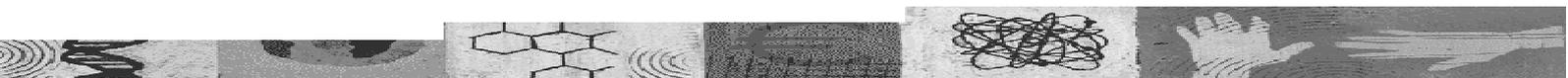
Le concept de modèle est très rarement défini et interrogé, malgré sa forte polysémie et sa normativité potentielle. Concernant le cas danois, nous n'avons pas connaissance que le terme « modèle » ait jamais posé de problèmes particuliers quant à la légitimité ou à l'intérêt de son usage. Les préoccupations se concentraient sur le contenu du modèle, sa définition, son organisation, l'opportunité de sa transposition dans d'autres pays européens et au-delà. Mais il semble que peu de travaux aient déplacé le regard pour interroger les usages du concept de modèle, qui se révélaient à la fois très courants voire communs, et rarement sinon jamais remis en question. De fait, les travaux scientifiques ont prioritairement cherché à comprendre le modèle – à quoi correspondait-il, comment s'était-il structuré ou quelles étaient réellement ses contributions aux performances danoises ? – plus qu'ils ne se sont demandé en quoi et pourquoi ce concept était pertinent pour qualifier le système danois, comment il était utilisé, par qui et dans quels buts. Les responsables politiques, syndicaux et patronaux, les médias également se sont faits les relais d'une certaine vision du système danois sans pour autant questionner l'usage d'un terme qui semblait tenu pour acquis. Pourtant, qualifier le système danois de modèle ne manque pas de brouiller le sens du propos. Il est une chose de se demander s'il existe un modèle danois, et une toute autre de se demander en quoi il peut être considéré comme tel. Dans le premier cas, le concept renvoie davantage à la notion neutre de système, suppose un certain degré de cohérence institutionnelle, une configuration nationale particulière. Dans le second, une dimension de promotion et de valorisation apparaît. Pour notre recherche sur le système luxembourgeois de relations professionnelles, l'ambiguïté est de même nature : « existe-t-il un modèle luxembourgeois de relations professionnelles ? » et « le système luxembourgeois de relations professionnelles est-il un modèle ? » sont deux questions bien différentes. Mais dans un cas comme dans l'autre, nous faisons l'hypothèse que la réponse se trouve avant tout dans les prises de paroles sur l'objet concerné. Le modèle, dans sa dimension sociale et collective, se construit au travers de la performativité des discours qui contribuent le reconnaître et à le considérer comme tel. Le processus de transformation sociale de l'objet, du sujet ou du système en modèle est alors d'autant plus efficace que s'accumulent et se multiplient les discours qui l'étiquettent comme tel.

Cette mécanique est particulièrement visible avec les modèles nationaux considérés comme des exemples de réussites. Leur reconnaissance dépend de dynamiques sociopolitiques complexes étroitement liées à l'usage du concept de modèle, qui opère comme un révélateur de configurations jugées exemplaires par celles et ceux qui entendent en faire la promotion. Dans cet esprit et à



la suite des engouements successifs pour les systèmes rhénan, japonais ou américain [Boyer, 2006, p.50-51], le système danois s'est progressivement imposé comme tel, d'abord sur la scène européenne dans le courant des années 1990, puis en France plus particulièrement au milieu des années 2000. Le processus de reconnaissance s'est appuyé sur les nombreux débats et prises de paroles publiques mobilisant quasi-systématiquement le concept de modèle en référence au système danois. Ce concept a ainsi connu une diffusion, une audience et une notoriété aussi importantes que celles du système dont il accompagnait l'émergence sur la scène internationale sans pour autant favoriser les réflexions sur ses usages. De fait, si le système danois a fait l'objet d'une littérature abondante – sur sa réalité, son fonctionnement, sur les conditions de sa possible transférabilité – peu a été dit sur l'étiquette qui lui est accolé comme si elle s'était imposée à tous comme une évidence. Pourtant, le concept de modèle n'est pas neutre et le choix de son usage n'est pas le simple fait du hasard ou d'une habitude de langage, tout du moins et surtout pour celles et ceux qui le mobilisent dans sa dimension normative. Si l'on s'interroge sur le concept davantage que sur l'objet qu'il accompagne, il convient de chercher à savoir *qui* parle du Danemark comme d'un modèle, mais aussi *comment* et *pourquoi*. Il nous est rapidement apparu qu'une pluralité d'usages du concept coexistait derrière la trompeuse apparence d'unicité de sens que suggérait l'adhésion collective au terme « modèle ». Bien qu'il ait été utilisé par les responsables politiques danois et français de toute sensibilité, au niveau européen par la Commission Européenne et à l'international par l'OCDE, qu'il ait occupé une bonne place dans les médias – presse papier, émissions radios et reportages télévisés – en même temps que les chercheurs s'intéressaient à en comprendre le fonctionnement, et que nombre d'experts, d'organisations syndicales et patronales, se penchaient sur les possibilités et les modalités de sa transposition française, toutes et tous ne traduisaient pas le concept dans les mêmes termes ni ne l'utilisaient avec les mêmes intentions. Il apparaît alors une forme de « diversité dans l'unité » (Boltanski, Bourdieu, 1976, p.5), voire une complexité masquée par un concept en apparence anodin et d'autant plus banalisé qu'il n'est pas soumis à l'examen critique alors même qu'il est couramment mobilisé par des acteurs d'origine et de nature très différentes.

Nous avons voulu répondre à plusieurs questions associées à cette entreprise de clarification : qu'entendent et qu'attendent les différents acteurs de leurs usages respectifs du concept ? Ces usages sont-ils différents – et si oui, en quoi ? – à l'Elysée, à la Commission Européenne, au siège de la CGT ou sur une radio publique nationale, dans les séminaires et colloques académiques ? Quelles sont les caractéristiques d'un tel concept qui peut être simultanément employé par les porte-paroles de toutes les sensibilités politiques, par les journalistes et les organisations syndicales et patronales, les experts et les universitaires ? Pour apporter des éléments de réponses à ces questions, nous avons d'abord répertorié les nombreux rapports, documents, prises de paroles, extraits de discours, communiqués, articles ou ouvrages consacrés au modèle





danois – c'est-à-dire dans lesquels apparaissaient explicitement les termes « modèles danois ». Nous avons ensuite élaboré une grille de lecture intégrant quatre dimensions du concept à partir de la littérature existante sur le concept de modèle. Cette grille de lecture a été appliquée au corpus : pour chaque document, nous nous sommes demandé quelle dimension était prioritaire, quelle était la nature du discours tenu, quel acteur le portait et dans quel espace.

2. Les quatre dimensions du concept de modèle

Peu d'auteurs en sciences sociales se sont intéressés au concept de modèle, mais leurs travaux en révèlent toute la complexité et la plasticité. Le terme est profondément équivoque, pluriel et polysémique, bien plus que ne le laisseraient entendre les discours et des prises de paroles dans lesquels il apparaît. Il permet de nombreuses usages et plusieurs degrés de lectures et d'interprétation. Il peut transmettre des intentions variées – la promotion d'un type de comportement, de certaines règles et normes sociales, ou au contraire se faire porteur de neutralité – et il peut refléter des rapports au réel très divers. En termes d'intentions, l'usage peut renvoyer à une entreprise de valorisation – « l'élève modèle » en est un bon exemple, sinon le parangon. Cette entreprise mobilise un exemple, réel ou fictif, concret ou imaginaire, qui doit participer à renforcer la mise en conformité de l'individu ou du groupe en direction duquel il est utilisé en illustrant ce qui est attendu ou rejeté, autorisé ou interdit. Le modèle, en ce sens, a l'avantage de simplifier en les illustrant les qualités socialement valorisées ou dévalorisées. Lorsqu'il est réel et concret, il renforce la démonstration en suggérant que l'attendu est accessible, possible – c'est à ce titre d'ailleurs que le système danois a pu apparaître comme une opportunité pour la Commission Européenne, afin de valoriser sa stratégie européenne pour l'emploi. Le modèle dans ce sens est aussi d'autant plus efficace pour ses promoteurs qu'il est partagé et reconnu.

A contrario, le concept peut également être utilisé pour ses effets de neutralisation et de distanciation. L'objet considéré comme tel appartient alors à une gamme ou un ensemble plus vaste d'objets sans qu'existe entre eux de hiérarchie particulière. Il est alors synonyme de type, ou de cas. La difficulté vient de ce que le curseur n'est pas toujours évident à placer entre ces deux dimensions. Ainsi, parler de « modèle danois » relève-t-il du premier ou du second sens ?

En termes de rapports au réel, le modèle peut faire référence à une réalité objective en tant qu'objet concret ou à son abstraction et à sa modélisation, à l'image de ce que proposent les modèles économétriques ou les schématisations théoriques. Ces quatre dimensions du concept se retrouvent de manière récurrente dans les travaux qui lui sont consacrés. Badiou (2007) insiste sur « le couple empirisme/formalisme » en tant qu'« opposition entre la neutralité de l'observation des faits et la production active d'un modèle » (ibid., p. 53). Il s'agit, en référence aux travaux de C. Lévi-Strauss, de dissocier l'empirisme comme « observation des faits » et le formalisme comme « production active d'un modèle » (ibid., p.55). Ces deux dimensions créent un binôme qui oppose



deux approches différentes d'une même réalité, selon qu'elle est considérée en tant que telle, comme réalité, ou en tant qu'abstraction, comme théorisation de la réalité. Une seconde distinction est proposée par J. Lafond (1986) dans l'ouvrage qu'il coordonne sur le concept de modèle. En se référant au premier sens donné par le dictionnaire *Robert de la langue française*² – « ce qui sert ou doit servir d'objet d'imitation » –, il note l'indétermination entre le *fait* et la *norme*, entre ce qui *est* et ce qui *devrait être*, et introduit la notion centrale d'imitation³. Badiou et Lafond proposent donc sur une double ligne de démarcation entre l'empirique et le théorique d'une part et entre description et normativité d'autre part. Cette quadruple possibilité d'usage se retrouve dans les travaux de Boudon et Bourricaud, qui, constatant « la grande variété des modèles utilisés en sociologie » (1986, p.393), proposent un classement des usages selon leur finalité, à partir des objectifs portés par les utilisateurs du concept selon qu'ils se veulent normatifs, descriptifs ou explicatifs⁴. En complément, ils avancent comme Badiou et Lafond que les modèles peuvent se différencier en fonction de la nature de leurs rapports au réel. Il est possible selon eux de repérer deux types opposés de ces rapports, selon qu'ils sont « abstraits et généraux (...) indépendants de tout contexte spatio-temporel » (ibid., p.395) ou qu'ils « ne s'appliquent qu'à des données empiriques datées et situées », sans viser à une portée plus générale (ibid., p.395) – avec toute une gamme de cas intermédiaires⁵. Ces différents travaux permettent de repérer deux oppositions fortes et récurrentes, entre empirisme et formalisme (Badiou), et entre normatif et descriptif⁶ (Lafond), reprises en partie dans la typologie de Boudon et Bourricaud (distinctions entre normatif/descriptif/explicatif et abstraits/concrets). Le long article collectif que l'*Encyclopedia Universalis* (2009) consacre au concept ou l'entrée du *Dictionnaire de Sociologie* (Akoun, Ansart, 1999) confortent également l'idée d'une permanence de ces différences principales d'usages permises par le concept de modèle. Elles sont reprises dans notre grille de lecture qui oppose terme à terme les dimensions empiriques et théoriques d'une part, normatives et descriptives d'autre part. Nous avons privilégié une présentation en tableau à

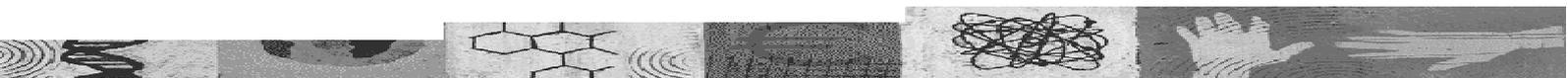
² Le dictionnaire indique pas moins de sept sens différents pour le mot modèle.

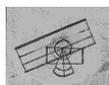
³ L'auteur rappelle également l'intérêt croissant des sciences humaines pour les modèles, que cela soit en histoire – G. Duby et les « modèles culturels » (1969), L. Kolakowski et le « modèle idéal » (1969) – en ethnologie – l'hommage de C. Levi-Strauss à Rousseau dans *Tristes tropiques* (1955) – ou en sociologie – l'*idealtypus* weberien

⁴ Un modèle est dit normatif s'il a pour fonction d'aboutir à des préconisations de ce qu'il convient de faire et de ne pas faire. Un modèle est dit descriptif lorsqu'il permet de réduire un ensemble complexe de données à un petit nombre de variables, ou lorsqu'il met en lumière une régularité statistique. Enfin, un modèle est dit explicatif quand il apporte des éléments de compréhension d'un phénomène social.

⁵ Les auteurs complètent l'analyse du concept de modèle avec une troisième distinction, qui est fonction des *caractéristiques logiques* des modèles. Elles permettent de repérer les modèles hypothético-déductifs (mathématiques) et les modèles dits simulés.

⁶ Non pas au sens défini par Boudon et Bourricaud, mais au sens du Robert de la langue française : « qui décrit, qui évoque concrètement les objets réels (...). Qui s'attache à décrire son objet, sur la base de faits observables ». C'est cette dernière acception que nous utiliserons par la suite dans notre propre typologie.





double entrée, en gardant à l'esprit qu'il existe des phénomènes de circulation des acteurs et des usages multiples du concept en fonction des espaces dans lesquels ils interviennent (voir tableau ci-dessous).

Tableau 1. Grille de lecture

		Nature du discours	
		Normatif	Descriptif
Rapport à l'objet	Empirique		
	Théorique		

Pour la suite de notre démonstration, nous parlerons de modèle normatif lorsque l'usage du concept est mis au profit d'une démarche de valorisation et de promotion – « il faut s'inspirer du système danois » – et de modèle descriptif lorsqu'il n'a pour objectif que de présenter le réel – « le système danois comporte telles caractéristiques ». Nous parlerons de modèle empirique lorsqu'il est fait référence à un objet existant (le Danemark, ses institutions et acteurs), et de modèle théorique lorsqu'il est question de la traduction de l'objet en concept (le triangle d'or de la flexicurité danoise). Dans les faits, comme nous le verrons, ces dimensions s'entremêlent dans les discours et les prises de paroles. Ainsi le modèle *empirique-normatif* relèvera d'opérations de valorisation et de promotion d'un objet concret. Cette combinaison d'usages a pour effet de favoriser l'imitation et implique l'introduction d'une relation asymétrique associée à l'exemplarité et à la nécessité (réelle ou supposée) de s'y conformer, à l'instar du bon élève de la classe ou de l'employé du mois de l'atelier désignés comme tels pour orienter les pratiques des collectifs auxquels ils appartiennent dans un sens plutôt qu'un autre. La référence empirique est par ailleurs un outil rhétorique puissant dans la mesure où elle démontre l'accessibilité des objectifs et des pratiques puisqu'ils sont matérialisés par l'objet-modèle. En somme, le modèle empirique-normatif illustre ce qu'il est souhaitable *et* possible d'atteindre, moyennant la mise en œuvre des adaptations et ajustements attendus – point sur lequel les débats et les controverses sont nombreux, à l'instar de ce que montre l'usage empirique-normatif du concept de modèle appliqué au système danois. Cette combinaison d'usages peut s'accompagner, et c'est le cas dans notre exemple, de prises de paroles et de travaux descriptifs sur l'objet. Dans cette perspective, le système danois est étudié, analysé et présenté sans intention de valorisation ou de promotion, dans une recherche d'objectivité. Le jugement de valeur sur la réussite du modèle tend à disparaître au profit d'une approche distanciée et neutralisée, centrée sur les caractéristiques, la trajectoire et les faits observés qui peuvent rendre compte de la réalité du système ou de l'objet. Nous parlerons alors d'une combinaison *empirique-descriptive* pour ce type d'usages du concept. En quittant la référence au réel pour l'abstraction théorique, deux nouvelles combinaisons types d'usages du



concept de modèle apparaissent. Le modèle *théorique-descriptif* repose sur la théorisation de l'objet sans intention normative. Ainsi le modèle danois se traduit-il en « triangle d'or » dans les travaux académiques qui en décrivent le fonctionnement formalisé⁷. La quatrième et dernière combinaison des dimensions du concept relève d'une volonté normative de diffusion et d'imitation associée à un ensemble d'outils formalisés inspirés de l'objet ou du système de référence. L'usage du modèle dans un sens *théorique-normatif* est particulièrement visible dans l'ensemble des préconisations et des expérimentations reposant sur un rapport simplifié à l'objet pour les besoins de sa transposition. L'objet-modèle pouvant être trop complexe à imiter totalement, ses promoteurs le réduisent à ses principales caractéristiques. Cet usage se situe alors entre la normativité nécessaire au processus d'imitation et la formalisation en tant que préalable à sa réalisation. Le concept de modèle est ainsi invoqué en tant que méthode, pour son application, comme les développements concernant les « marchés transitionnels », la « sécurité sociale professionnelle » ou la « sécurisation des parcours » le laissent entendre. Au final, nous obtenons quatre types purs d'usages du concept de modèle et quatre combinaisons formées par les associations de ces types d'usages, que nous proposons de confronter au cas danois dans la partie suivante.

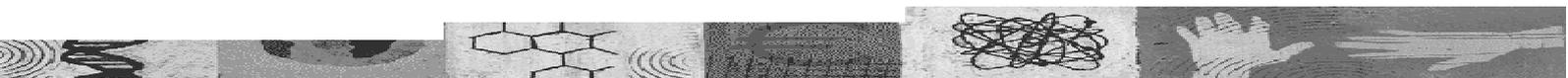
3. Acteurs, usages, espaces de légitimation et types de modèles

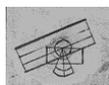
L'exemple du Danemark est particulièrement intéressant pour illustrer la diversité des usages du concept. Son actualité et sa popularité dans les années 2000 permettent de confronter notre grille de lecture théorique à la quantité importante de ressources discursives impliquant le concept de modèle. Cet exemple offre la possibilité d'associer, par l'analyse lexicale des documents disponibles, les différents usages aux acteurs qui les activent et aux espaces d'expression dans lesquels ils interviennent. Notre démarche nous a amené à une lecture de ces documents avec comme objectif de chercher à positionner les usages du concept dans notre grille d'analyse. Un double enseignement apparaît : d'une part, nous avons trouvé toutes les quatre dimensions de notre référentiel – et les quatre combinaisons qu'elles forment – au fil de l'exploration du corpus ; d'autre part nous avons pu observer une certaine stabilité des usages associés à un type d'acteur mais également une pluralité d'usages pour un même acteur.

3.1. Le modèle empirique-normatif

Le modèle empirique-normatif fait référence à un objet concret présenté comme la meilleure incarnation de qualités recherchées par son promoteur, avec pour objectif d'en faire un exemple à suivre pour d'éventuels imitateurs. Nous avons donc cherché dans les textes les usages valorisant le modèle danois et incitant à sa transposition en France. A ce titre, l'usage politique du modèle

⁷ La référence au métal précieux a néanmoins un effet normatif qui illustre une certaine porosité des frontières entre les différentes cases du tableau.





danois répond clairement à la définition du modèle empirique-normatif. La Commission Européenne et différents gouvernements nationaux ont joué un rôle de promotion active de la flexicurité et du modèle danois en invoquant ce pays comme un exemple de réussite socio-économique. L'analyse des nombreuses prises de position des gouvernements français depuis 2002 montre sans ambiguïté comment s'opère la référence normative au système danois. Ainsi, lors d'une conférence de presse, François Fillon, premier ministre français, explique-t-il à Anders Fogh Rasmussen, son homologue danois, que « le Gouvernement français s'était beaucoup inspiré du modèle danois pour construire son programme de réformes, en particulier s'agissant du marché du travail »⁸, et combien « le Danemark est pour la France un modèle d'organisation économique et sociale »⁹. Le premier ministre cite à nouveau le Danemark en exemple, aux côtés cette fois-ci de la Grande-Bretagne et l'Allemagne, à Tokyo le 12 avril 2008¹⁰, puis à Dijon deux semaines plus tard, le 28 avril¹¹. Gérard Larcher¹² va jusqu'à évoquer une pointe de jalousie devant les réussites sociales danoises : « ces recettes, le Danemark les a expérimentées sur une bien plus grande échelle et avec une incontestable réussite, au point de susciter en France une certaine envie ». Nicolas Sarkozy, Président de la République, constate lui aussi l'exception danoise, alors qu'« un Français consacre 48% de son temps de vie au travail, un Britannique 58%, un Danois 60% »¹³. Les téléspectateurs n'échappent pas au modèle danois puisque, dans une émission de variété, Jean-Louis Borloo l'évoque explicitement lors d'une interview¹⁴. De

⁸ Conférence de presse conjointe de MM. François Fillon, Premier ministre, et de Anders Fogh Rasmussen, Premier ministre danois, sur les politiques communes en matière sociale, climatique et de défense, Copenhague le 23 mai 2008.

⁹ Déclaration de M. François Fillon, Premier ministre, sur les relations franco-danoises, le modèle économique danois et les positions respectives de la France et du Danemark sur le Traité simplifié de Lisbonne, Paris le 7 janvier 2008.

¹⁰ Déclaration de M. François Fillon, Premier ministre, sur l'implantation française au Japon, la coopération franco-japonaise, la situation économique et sociale de la France et sur la politique de réformes, Tokyo le 12 avril 2008

¹¹ Déclaration de M. François Fillon, Premier ministre, sur le projet de loi de modernisation de l'économie et la réforme de l'Etat, Dijon le 28 avril 2008.

¹² Déclaration de M. Gérard Larcher, ministre délégué aux relations du travail, sur l'accompagnement social des restructurations économiques, la mobilité du travail et la formation professionnelle dans le cadre de la flexibilité et de la sécurité sur le marché du travail, Paris le 23 février 2005

¹³ Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur les réformes à entreprendre en faveur de la croissance et du plein emploi, à Paris le 30 août 2007. En guise de consécration, tous les lecteurs du programme présidentiel de N. Sarkozy auront pu découvrir une référence au Danemark dans le volet « TVA sociale » : Après y avoir beaucoup réfléchi et avoir étudié l'expérience du Danemark et celle plus récente de l'Allemagne, je suis convaincu qu'il faut expérimenter le transfert d'une partie des cotisations sociales sur la TVA (...)

¹⁴ Interview de M. Jean-Louis Borloo, ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, à Canal Plus le 27 mars 2007, sur son soutien à Nicolas Sarkozy pour l'élection présidentielle 2007.



son côté, Eric Besson¹⁵ consacre un rapport à la *Flexicurité en Europe* (2008), dans lequel le « modèle danois » est présenté comme la seule application réelle de la flexicurité¹⁶. Un usage similaire se retrouve aux niveaux de la commission européenne (CE, 2005, 2007) et de l'OCDE (Oecd, 2004), dont le rôle de promoteurs de la flexicurité, à partir notamment de l'exemple danois, n'est plus à démontrer (Freyssinet, 2007, Gautié, 2006). Pour les membres du gouvernement comme pour les promoteurs européens de la flexicurité, le Danemark représente bien un modèle normatif-empirique, l'opportunité d'illustrer par le concret les objectifs valorisés.

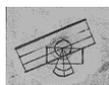
3.2. Le modèle empirique-descriptif

Le type de modèle descriptif-empirique partage avec le précédent la référence à un objet concret mais se distingue par le déplacement des intentions de la promotion vers l'explication distanciée. Dans ce cas, l'exigence d'information neutre doit se substituer à la volonté de valorisation propre aux usages normatifs du concept. La consistance politique de la référence au système danois a beaucoup fourni d'occasions d'expression de ce dernier type d'usage, qu'il s'agisse de le valoriser, comme le montrent les exemples précédents, ou de le dénoncer. Sujet éminemment politique, la flexicurité du « modèle danois », parce qu'elle implique par sa mise en œuvre des changements considérables dans les systèmes sociaux de certains pays, favorise par ailleurs les glissements (réels ou supposés) du descriptif au normatif. De fait, les descriptions épurées de jugements sur la nécessité d'imiter ou non le système danois sont apparues proportionnellement plus rares dans le corpus constitué. Néanmoins, certains travaux utilisant le concept peuvent être rapprochés de la catégorie d'usage empirique-descriptif. Il s'agit principalement de recherches académiques présentant le système à partir de ses caractéristiques, de son histoire et de son fonctionnement (Barbier, 2005, Boyer, 2006, Gautié, 2006, Sondergard, 2008). Ces travaux qualitatifs apportent les éléments d'une connaissance distanciée du système danois : natures et montants des prestations sociales en vigueur, droit du travail, rôles des acteurs des relations professionnelles, part des cotisations dans le PIB, racines culturelles et sociohistoriques des mécanismes de protection sociale. Barbier résume assez clairement la distinction qui existe entre les usages empiriques-normatifs et empiriques-descriptifs du concept si l'on veut bien appliquer cette grille de lecture à la citation suivante : « Nombreux sont ceux, politiques ou économistes, qui suggèrent d'imiter le Danemark, en telle ou telle de ses caractéristiques. L'analyse empirique précise de la société danoise dévoile des réalités cependant bien différentes de l'image d'un « miracle danois » qui circule en France à des fins de légitimation de projets de réformes » (Barbier, 2005, p.1). Boyer définit explicitement ce qu'il entend par

¹⁵ Secrétaire d'Etat chargé de la prospective et de l'évaluation des politiques publiques. Besson E., 2008. *Flexicurité en Europe, éléments d'analyse*. Rapport au premier ministre, 26 février 2008

¹⁶ La flexicurité est un outil fortement associé au système danois, promu par la Commission Européenne comme l'une des voies, sinon la seule, d'accession à une économie à la fois plus « compétitive » et plus « sociale ».





« modèle » dans son ouvrage consacré à la flexicurité danoise : il s'agit pour lui d'« un ensemble cohérent de dispositifs institutionnels organisant la réactivité de l'économie tant aux aléas de court terme qu'aux transformations plus structurelles concernant l'économie internationale, le système technique ou encore le changement des attentes sociales » (2006, p.13). La filiation de sens renvoie ici davantage à celui du système qu'à celui d'une « image exemplaire que l'on s'efforce de reproduire » (Ansart, 1999, p.349), et le projet principal de ces auteurs semble avant tout de proposer un diagnostic objectif des mécanismes existant plutôt que de promouvoir leur transposition en les valorisant.

3.3. Le modèle théorique-descriptif

Le « modèle danois » a également été au cœur de plusieurs travaux qui se sont intéressés à en formaliser le fonctionnement. A ce titre, ils complètent en s'en éloignant la référence empirique par sa théorisation. Cet usage du terme est apparu clairement dans plusieurs travaux académiques, notamment du fait de l'émergence à la fin des années 1990 du « triangle d'or » du modèle danois¹⁷, en tant que représentation schématisée de son fonctionnement. Ce triangle met en relation trois caractéristiques institutionnelles complémentaires « au cœur du modèle danois » (Boyer, 2006, p.19) : la « grande flexibilité des règles d'embauche et de licenciement » est rendue possible par la « générosité des indemnités de chômage » ; cette générosité est contrôlée par la « politique active d'emploi » qui contribuent également à la définition des règles d'embauche et de licenciement (ibid., p.19). Cette opération de traduction a permis de renforcer et de pérenniser l'engouement pour le système danois en l'enrichissant d'un outil conceptuel associé au modèle. De fait, beaucoup des publications (françaises et danoises au moins) consacrées à la flexicurité, à la sécurisation des parcours, à la sécurité sociale professionnelle, évoquent alors le triangle d'or du modèle danois (Barbier 2005, 2006a,b, Barbier, Nadel, 2000, Barbier, Sylla, Eydoux, 2006, Bevort, Lallement, Nicole-Drancourt, 2006, Boyer, 2006, Bredgaard, Larsen, CE, 2006, Bredgaard, Larsen, 2006, Duclos, Kerbourc'h, 2006, Madsen, 2002, 2003, 2005, 2006, Meda, Minault, 2005, Meilland, 2005). Ils participent ainsi à la diffusion et à la reconnaissance collective du modèle par son étude et son rappel quasi-systématique dans les travaux académiques et les enseignements. La référence au triangle d'or devient un incontournable des présentations théorisées du modèle danois, intégrant et synthétisant la place qu'y tiennent les acteurs, les relations qu'ils entretiennent, les politiques de l'emploi et les caractéristiques du marché du travail, les droits et devoirs des salariés et des employeurs. D'une manière plus générale, la recherche académique s'est abondamment saisie de l'objet flexicurité et « modèle danois », notamment en termes de publications. Sur le site internet

¹⁷ La formule s'inspire des travaux de l'*Arbejdsministeriet* danois (1999). La référence au métal précieux, à l'abondance et à la richesse, à la brillance et à la convoitise qui lui sont associées, n'est pas sans rappeler les effets d'ambiguïtés liés à l'usage du terme de « modèle » et des confusions latentes entre normatif et descriptif.



Métiseurope¹⁸, une page est consacrée à une recension des articles et rapports consacrés à la flexicurité *et* disponibles en ligne. Ces références sont nombreuses, et surtout, se concentrent sur quelques années (2004-2006). Les usages empiriques-descriptifs et théoriques-descriptifs, portés principalement par l'univers académique, sont soutenus par l'animation de nombreux colloques, congrès, séminaires et journées d'études qui ont mobilisé des chercheurs-euses sur le thème de la flexicurité et du système danois, notamment dans la deuxième moitié des années 2000.

3.4 Le modèle théorique-normatif

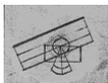
La préconisation d'une transposition pure et simple, ailleurs en Europe, des caractéristiques du modèle danois est rapidement abandonnée par certains de ses principaux promoteurs – la Commission Européenne (EEGF, 2007), le gouvernement français (Besson, 2008) – et par la communauté académique qui affirme le principe d'intransférabilité du modèle (Algan, Cahuc, 2006, Boyer, 2006, Gautié, 2006, Zhou, 2007). Pour autant, à défaut de pouvoir l'imiter complètement, il conviendrait pour nombre d'acteurs de pouvoir au moins s'en inspirer. Le modèle danois, corollaire d'une certaine idée de la flexicurité, alimente ainsi les propositions d'outils et de méthodes de régulation du marché du travail et de l'emploi et d'adaptations institutionnelles. Concrètement, de nombreux acteurs s'investissent pour traduire en préconisations, dans les termes qui leurs conviennent, certains des enseignements du modèle danois à partir de leurs analyses des mécanismes principaux ayant conduit à son succès. Ce sont ainsi les propositions dérivées – plus ou moins éloignées – de la flexicurité, associée au système danois, qui vont entretenir un usage normatif-théorique du concept de modèle : sécurité sociale professionnelle (CGT, 2008), sécurisation des parcours à la CFDT, marchés transitionnels (Gazier, 2003), contrat unique (Cahuc et Kramarz, 2004). Le même rapport « Cahuc Kramarz » (2004), proposant une autre version de la « sécurité sociale professionnelle » que celle préconisée par la CGT, fait également référence aux réussites danoises. Grimault (2006) présente une revue générale des prises de position des organisations syndicales sur le thème de la flexicurité. Le modèle danois de flexicurité prend avec l'ensemble des acteurs experts, responsables d'organisations professionnelles et consultants un sens nouveau, plus opérationnel et technique, à la fois normatif et adossé à des connaissances théorisées du fonctionnement du système danois. Dans sa forme théorique-normative, le modèle devient un outil, une méthode pour l'action.

Conclusion

La littérature consacrée au concept de modèle met en avant la pluralité des usages et des sens qui peuvent lui être associés. Nous avons choisi de conserver deux couples d'oppositions principales qui distinguent ses dimensions

¹⁸ http://www.metiseurope.eu/flexicurite_fr_70_art_117.html. La page a été réalisée le 01 Mai 2007 par Christophe Teissier





normatives et descriptives, empiriques et théoriques, et dont les combinaisons permettent d'offrir une grille de lecture applicable à des cas concrets dans lesquels le concept de modèle est mobilisé. L'analyse d'un corpus de textes variés, constitué à partir d'un exemple d'actualité, confirme que cette diversité se retrouve effectivement dans les faits au-delà de l'unanimité d'intérêt et de l'apparente unité de sens auxquelles l'usage collectivement accepté du terme pourrait laisser croire. Un premier enseignement vient de ce qu'aucune des quatre dimensions principales du concept n'est absente des débats et des travaux consacrés au modèle danois.

Ainsi, le concept fait-il office de mot de passe pour quiconque souhaite s'exprimer sur le sujet. Utilisé par tous, il participe à la création d'un lexique partagé qui favorise les échanges tout en entretenant le principe d'existence du modèle. Même si, derrière l'unité de façade, des appréciations radicalement différentes s'expriment à travers lui selon l'utilisateur du concept, peu de modèles en réalité arrivent à combiner simultanément ces quatre dimensions et il faut que certaines conditions particulières convergent pour qu'ensemble, les acteurs politiques, académiques et praticiens s'appliquent à mobiliser le concept pour parler, différemment mais avec un même terme, d'un même objet. Peu d'objets considérés comme des modèles sont tout à la fois présentés comme des exemples à suivre, inspirent des préconisations pour l'action, alimentent le besoin de mieux les connaître empiriquement et de les comprendre théoriquement. Ces modèles particuliers forment en tant que tels une cinquième catégorie à notre référentiel, dont la caractéristique centrale est de pouvoir exister simultanément sous ses quatre formes différentes dans l'espace politique, économique et social, académique. Nous proposons de les qualifier de sur-modèles¹⁹. Accédant à la reconnaissance collective, les sur-modèles deviennent vaporeux, comme sujets d'actualité en même temps que références de politiques publiques, outils de gestion et objets de recherche. Cette nouvelle catégorie nous invite à désigner les quatre combinaisons d'usages repérées comme des modèles intermédiaires, qui peuvent sous certaines conditions faire accéder un objet au statut de sur-modèle.

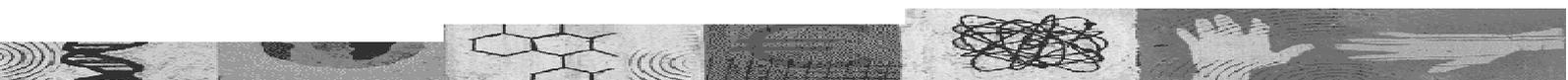
Le second enseignement est celui de la possibilité de plusieurs combinaisons d'usages du concept par une même catégorie d'acteurs. Cela est particulièrement visible pour les acteurs académiques qui peuvent produire des recherches théoriques et descriptives sur le système danois, ou qui peuvent encore avancer des préconisations concrètes qui rejoignent les réflexions normatives et opérationnelles d'acteurs engagés dans l'action, à l'instar des propositions des organisations syndicales et patronales. Si la diversité des usages s'accompagne d'une diversité des acteurs utilisant le concept, il apparaît que certaines proxi-

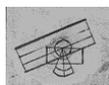
¹⁹ Le terme « sur-modèle » s'inspire du concept de super-règle (Reynaud, Adam, 1978, Paradesse, 1984, 1985). La super-règle est un cadre d'interaction, fruit d'un compromis ou d'un accord social implicite, qui permet d'articuler des attentes et des pratiques pouvant être contradictoires sur un même objet.



mités peuvent donc exister entre eux et que les catégories ne sont pas figées. Plusieurs questions et pistes d'approfondissement peuvent compléter cette première application du référentiel des usages du concept de modèle à un exemple concret. Il serait intéressant de s'interroger en dynamique sur les conditions d'accès d'un modèle au statut de sur-modèle, c'est-à-dire précisément sur les conditions d'une agrégation simultanée de ses quatre dimensions. Au même titre, les conditions qui conduisent à la destitution du statut de sur-modèle mériteraient d'être étudiées en profondeur. En somme, il s'agirait de mieux comprendre comment et pourquoi des objets, relevant de modèles intermédiaires, sont transformés à un moment donné en sur-modèles, et à l'inverse, comment et pourquoi certains sur-modèles retrouvent leur condition de modèles intermédiaires. L'Histoire nous enseigne en effet que la durée de vie d'un sur-modèle est souvent courte, qu'elle dépend d'éléments conjoncturels et de sa capacité à susciter l'intérêt des principaux acteurs porteurs des différents sens du concept. Ces sur-modèles sont ainsi à la fois forts et fragiles. Fort, parce qu'ils reposent sur quatre piliers, quatre usages relevant d'acteurs et de sphères différentes de reconnaissance. Faibles, parce que l'absence d'un des quatre piliers le destitue de son statut. Aujourd'hui en France, dans le contexte de crise économique et financière mondiale, des voix politiques s'élèvent au plus haut niveau pour faire la démonstration de la robustesse du « modèle français ». Pour ce pays comme pour d'autres, il sera intéressant à l'avenir d'observer comment s'activent les différents usages du concept, où (ré)apparaissent les modèles intermédiaires pouvant contribuer ou non à son accession au statut de sur-modèle, et confronter les résultats obtenus à partir du cas danois à ces différents systèmes. Il s'agit là, selon nous, d'une entreprise nécessaire à la clarification épistémologique du terme tel qu'il est utilisé aujourd'hui, autant qu'à la déconstruction des discours le mobilisant, quels que soient les acteurs qui le portent.

Cette réflexion, qui pourra être renforcée et améliorée à l'avenir, notamment en stabilisant davantage les critères d'analyses des discours, nous a permis d'avancer dans notre compréhension des usages du concept de modèle. Transposée au système luxembourgeois de relations professionnelles, elle montre que ce dernier ne réunit pas les conditions nécessaires pour être considéré comme un sur-modèle. Le programme de recherche Luxmodel participe, par ses travaux, à mieux définir et connaître son fonctionnement, ses acteurs et ses règles. Elle contribue ainsi à favoriser la reconnaissance d'un modèle intermédiaire empirique-descriptif. Les autres types de modèles intermédiaires semblent encore manquer à l'heure actuelle, qu'il s'agisse de sa promotion et valorisation, de sa théorisation ou de sa traduction opérationnelle en vue d'éventuelles diffusions de ses pratiques.



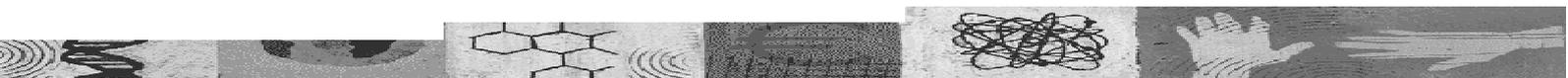


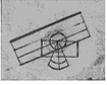
Bibliographie

- Adam**, Gérard et Jean-Daniel Reynaud. 1978. *Conflits du travail et changement social*. Puf Sociologie
- Akoun**, André et Pierre Ansart. 1999. *Dictionnaire de sociologie*. Le Robert
- Algan**, Yann et Pierre Cahuc. 2006. Civic Attitudes and the Design of Labor Market Institutions: Which Countries Can Implement the Danish Flexicurity Model? *Discussion Paper series*, Forschungsinstitut zur Zukunft der Arbeit/Institute for the Study of Labor January 2006
- Arbejdsministeriet**, 1999. *Arbejdsmarkedsreformerne – ét statusbillede*. Copenhague.
- Badiou**, Alain. 2007. *Le concept de modèle*. Fayard Ouvertures
- Barbier**, Jean-Claude et Henri Nadel. 2000. *La flexibilité du travail et de l'emploi*. Domino, Flammarion, Paris (traduction italienne chez Donzelli, Roma, 2003).
- Barbier**, Jean-Claude. 2005. *Apprendre vraiment du Danemark : réflexion sur le « miracle danois »*. CEE, 05/02, février 2005
- Barbier**, Jean-Claude. 2006a. « Les raisons du succès ». Dans Antoine Bevort, Michel Lallement et Chantal Nicole-Drancourt (dir.), *Flexicurité, la protection de l'emploi en débat*, Problèmes économiques et sociaux, 931 : 79-81
- Barbier**, Jean-Claude. 2006b. « Au-delà de la « flex-sécurité », une cohérence sociétale solidaire au Danemark. »
(<http://ces.univ-paris1.fr/membre/barbier/pdf/BarbierPaugam2Avril2006.pdf>)
- Barbier**, Jean-Claude, Ndongo Samba Sylla et Anne Eydoux. 2006. *Analyse comparative de l'activation de la protection sociale en France, Grande Bretagne, Allemagne et Danemark, dans le cadre des lignes directrices de la stratégie européenne pour l'emploi*. Centre d'étude de l'emploi, 31
- Bevort**, Antoine, Michel Lallement et Chantal Nicole-Drancourt. 2006. *Flexicurité : la protection de l'emploi en débat*. La documentation française, Problèmes politiques et sociaux, 931
- Besson**, Eric. 2008. *Flexicurité en Europe, éléments d'analyse*. Rapport au Premier Ministre
- Boltansky**, Luc et Pierre Bourdieu. 1976. La production de l'idéologie dominante. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2 (2) : 3 - 73
- Boudon**, Raymond et François Bourricaud. 1986. *Dictionnaire critique de la sociologie*. PUF, Paris
- Boyer**, Robert. 2006. *La flexicurité danoise : quels enseignements pour la France ?* Cepremap, Editions rue d'Ulm
(<http://www.cepremap.ens.fr/depot/opus/OPUS02.pdf>)
- Bredgaard**, Thomas et Flemming Larsen. 2006. *The transitional Danish labour market: understanding a best case, and policy proposals for solving some paradoxes*. Aalborg University, Carma Research paper 2006:2, Denmark
- Bredgaard**, Thomas, Flemming Larsen et Per Kongshøj Madsen. 2005. *The flexible Danish labour market – a review*. Aalborg University, Carma Research papers 2005:01, Denmark



- Cahuc**, Pierre et Francis Kramarz. 2004. *De la précarité à la mobilité : vers une Sécurité sociale professionnelle*, Rapport au ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et au ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale
- CE**, Commission Européenne. 2007. *Vers des principes communs de flexicurité: Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en combinant flexibilité et sécurité*, Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions, Bruxelles, le 27.6.2007, COM(2007) 359 final
- CE**, 2006. European Employment Observatory Contribution to the EEO Autumn Review 2006 'Flexicurity' Denmark, University of Aalborg, November 2006
- CE**, Commission Européenne. 2005. *La "flexicurité" est-elle en tête des priorités de la DG Emploi ?*, EPC Policy Dialogue, "Flexicurity" on the labour market: are the EU-25 speaking the same language?, Bruxelles, le 14 septembre 2005, p.137
- CGT**, Confédération Générale du Travail. 2008. Pas d'Europe sociale sans dialogue social renforcé. *Intervention de Guy Juquel pour la CGT au comité du dialogue social européen et international du 19 juin 2008*, www.cgt.fr
- Duclos**, Laurent et Jean-Yves Kerbourc'h. 2006. *Organisation du marché du travail et "flexicurité" à la française*. Conseil d'Orientation pour l'Emploi, Document de travail.
(<http://www.idhe.ens-cachan.fr/LDuclos.pdf>)
- EEGF**, European Expert Group on Flexicurity, 2007. *Flexicurity Pathways, Turning hurdles into stepping stones*, Report, June 2007
- Freyssinet**, Jacques. 2007. *Flexicurité : un bilan intermédiaire*. Note Lasaire, 13
- Gautié**, Jérôme. 2006. Le défi de l'emploi, Flexibilité et/ou sécurité : la France en quête d'un modèle. *Cahiers Français*. 330 : 91-95
- Gazier**, Bernard. 2003. *Tous « sublimes » - vers un nouveau plein emploi*. Flammarion, Essais, Paris
- Grimault**, Solveig. 2006. *Sécurisation des parcours et sécurité sociale professionnelle : enquête auprès des organisations syndicales*. Document de travail Ires, 06 (06)
- Lafond**, Jean. 1986. « La notion de modèle ». Dans Jean Lafond (dir.), *Le modèle à la renaissance*. Librairie Philosophique J. Vrin
- Madsen**, Per Kongshøj. 2005. « Labour market flexibility and social protection in European Welfare States – contrasts and similarities », refereed paper for the conference "Transitions and Risks », University of Melbourne, October.
(<http://www.public-policy.unimelb.edu.au/Conference2005/Mad1.pdf>)
- Madsen**, Per Kongshøj. 2003. « Flexibility through labour market policies and institutions in Denmark ». Dans Auer, Peter et Sandrine Cazes (Eds.), *Employment stability in an age of flexibility*, ILO, Geneva
- Madsen**, Per Kongshøj .2002. *Politique de marché du travail active et flexibilité : amis ou ennemis ? Quelques observations basées sur le cas du Danemark (et sur l'UE)*.
(<http://www.ilo.org/public/french/bureau/inst/download/madsen.pdf>)
- Méda**, Dominique et Bertrand Minault. 2005. *La sécurisation des trajectoires professionnelles*. DARES, Document d'études, 107





- Meilland**, Christèle. 2005. Flexibilité sans précarité ? *Chronique Internationale de l'IRES*, 97 : 48-59
- OECD**. 2004. *Employment Outlook*. Paris: OECD.
- Paradeise**, Catherine. 1985. La vie des marchés du travail fermés. Thèse pour le doctorat d'Etat en lettres et sciences humaines, Université de Paris IV, France
- Paradeise**, Catherine. 1984. La marine marchande française : un marché du travail fermé? *Revue française de sociologie*, 25 (3) :352-375
- Sondergard**, Katrine. 2008. La flexicurité danoise – et tout ce qui l'entoure. *Chronique internationale de l'IRES*, 110 : 43-51
- Zhou**, Jianping. 2007. *Danish for All? Balancing Flexibility with Security: The Flexicurity Model*. IMF Working Paper, European Department, International Monetary Fund WP/07/36,



LE CONCEPT DE MODELE

Frédéric REY

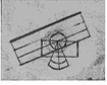
Lise : Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique

Ceps/Instead : Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques / International Network for Studies in Technology, Environment, Alternatives, Development (**Luxembourg**)

Contact :

Mohamed Madoui
2, rue conté 75003 Paris
33 1 40 27 29 91
<http://www.lise.cnrs.fr>





Résumé

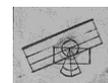
Das Erscheinen eines nationalen Modells auf der europäischen Bühne hängt von komplexen sozialpolitischen Faktoren ab. Mit Hilfe des dänischen Beispiels und seiner Aneignung durch Frankreich wird eine derartige Dynamik untersucht. Dafür werden die verschiedenen Akteure identifiziert und ihre jeweilige Rolle in der Bildung von Referenzmodellen für die öffentliche Politik, die sich auf das Konzept dieses Modells beziehen. Diese Analyse ermöglicht, die Herausforderungen und die Einstellungen aller zu verstehen und eine Typologie der Anwendung des Konzepts vorzuschlagen, mit dem vier spezifische Register unterschieden werden können.

L'apparition d'un modèle national sur la scène européenne relève de processus sociopolitiques complexes. A partir de l'exemple danois et de son appropriation par la France, nous analysons ces dynamiques singulières en nous concentrant sur l'identification des multiples acteurs impliqués et sur leurs rôles respectifs dans la production des préconisations de politiques publiques associées au concept de modèle. Cette analyse nous permet de mieux comprendre les enjeux et les postures de chacun, et de proposer une typologie des usages du concept qui permet d'en distinguer quatre dimensions spécifiques.

The appearance of a national model on the European scene comes under complex socio-political process. From the example of the Danish model and its appropriation by France, we analyze those singular dynamics by focusing on the identification of the multiple actors involved in, and on their respective roles in the production of public policies recommendations linked to the use of the model concept. This analysis leads to a better understanding of their respective stakes and postures, and to a typology of the uses of the concept revealing four specific registers.

Mots clés

Concept de modèle, modèles nationaux, construction sociale, Danemark, comparaison internationale.



Sommaire

Introduction	2
Méthodologie et cadre de la recherche.....	2
1. Un terme polysémique et performatif.....	4
2. Les quatre dimensions du concept de modèle.....	6
3. Acteurs, usages, espaces de légitimation et types de modèles.....	9
3.1 Le modèle empirique-normatif.....	9
3.2 Le modèle empirique-descriptif.....	11
3.3 Le modèle théorique-descriptif.....	12
3.4 Le modèle théorique-normatif.....	13
Conclusion.....	13
Bibliographie.....	16
Résumé.....	21



